

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	= 19
16/03/2026	16/03/2026	Présents à l'ouverture de la séance	= 17
		Votants la présente délibération	= 19

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi vingt mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Lionel HUBERT, doyen de l'assemblée.

Etaient présents : Noël TELLIER, Claudette GARNIER, Lionel HUBERT, Catherine BAZOGE, Alain LORiot, Betty GAZEau, Aline JOURDAIN, Joachim RATTIER, Suzy DIEUL, Séverine NICAISE, Willy AUBERT, Anne-Sophie COUDERC, Romain MENAGÉ, Thomas GOUFFIER, Jean-Philippe BRAULT, Ludivine ENGOULVENT, Ludivine CHEVALIER,

Absents excusés : Gaël PELTIOT (pouvoir donné à Claudette GARNIER), Guillaume FRETAULT, (pouvoir donné à Alain LORiot)

Secrétaire de séance : Madame Ludivine CHEVALIER

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération N° 20.03.2026-1

1°) Election du Maire :

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-7,
- Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Ludivine CHEVALIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Lionel HUBERT, Président de l'assemblée, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 19 Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19 Majorité absolue : 10

A obtenu

- Monsieur Noël TELLIER : 19 (dix-neuf)

Monsieur Noël TELLIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Le Maire soussigné, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de la réception en Préfecture le
et de l'affichage en lieu public le 23 mars 2026

pour copie conforme
Louplande, le 23 mars 2026
Suivent les signatures au registre
Le Maire,

Le secrétaire de séance :
Ludivine CHEVALIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201698-20260320-20032026-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026

Affichage : 24/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

